



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/143

**Adoption des comptes administratifs 2015 : Budget annexe de ANRU
Examen du compte de gestion du trésorier municipal**

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2015.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :

Dernier acte du calendrier budgétaire d'une collectivité, le Compte Administratif termine le cycle annuel financier et retrace l'exécution du budget de l'année.

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe de l'ANRU fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 15 850.00 €

RECETTES : 15 850.00 €

↳ Soit un résultat de fonctionnement brut d'exécution à l'équilibre

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 9 117 554.72 €

RECETTES : 8 683 745.15 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **433 809.57 €**

↳ **Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : 433 809.57 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0.00	0.00	- 433 809.57	- 433 809.57
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	- 433 809.57	- 433 809.57

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire 2015, il a été proposé au conseil municipal la création du budget annexe de l'ANRU afin de permettre un meilleur suivi et une meilleure lisibilité des opérations d'investissement liées au programme acté avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Le financement de ces opérations sera assuré par les subventions prévues au titre des conventions ANRU et PAPI. Pour ce qui concerne la part communale, un accord a été obtenu auprès de la CDC pour son financement dans le cadre d'un prêt PRU à un taux préférentiel.

La présentation synthétique du Compte Administratif 2015 est présentée ci après :

Présentation synthétique du compte administratif 2015 budget de l'ANRU			
Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	15 850.00	Fonctionnement	15 850.00
Charges à caractère général	5 850.00	Produits exceptionnels	15 850.00
Frais financiers	10 000.00		
Investissement	9 117 554.72	Investissement	8 683 745.15
Frais études	105 289.55	Subventions reçues	4 761 745.15
Immobilisations corporelles	43 497.58	Dettes et Emprunts	3 922 000.00
Travaux en cours	8 968 767.59		
Total	9 133 404.72	Total	8 699 595.15
Soit un solde négatif sur réalisations 2015			- 433 809.57
Excédent de fonctionnement reporté 2014		0.00	
Excédent d'investissement reporté 2014		0.00	
soit un résultat global de clôture avant reste à réaliser			- 433 809.57
		Recettes d'investissement à réaliser	4 220 501.79
		Dépenses d'investissement à réaliser	3 460 795.42
Solde global CA 2015 après intégration des restes à réaliser			+ 325 896.80

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- Chapitre 011 : les achats et charges externes pour 5 850 €. L'unique élément au sein du chapitre est le paiement de frais de dossiers et de commissions sur les ouvertures de crédit auprès des établissements bancaires.
- Chapitre 66 : le rattachement à l'exercice des intérêts de la dette concernant le crédit relais pour un montant global de 10 000 €.

II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré par :

- Chapitre 77 : le montant de la subvention d'équilibre provenant du budget principal 15 850 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement sont globalisées en quatre chapitres distincts selon qu'ils s'agissent d'immobilisations incorporelles (chapitre 20), de subventions d'équipement versées (chapitre 204) d'acquisition de matériels de mobiliers (chapitre 21), la construction et l'aménagement de bâtiments ou de travaux (chapitre 23). Pour l'année 2015, elles totalisent 9.117 millions d'euros

Dépenses d'équipement		Crédits ouverts			Réalizations		
Chapitre	Intitulés	AP/CP	hors AP	totaux	AP/CP	hors AP	totaux
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	0.00	272 300.00	272 300.00	0.00	105 289.55	105 289.55
Chap. 204	Subventions d'équipement	0.00	69 310.00	69 310.00	0.00	0.00	0.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	380 000.00	0.00	380 000.00	43 497.58	0.00	43 497.58
Chap. 23	Travaux en cours	12 964 186.02	0.00	12 964 186.02	8 968 767.59	0.00	8 968 767.59
Totaux		13 344 186.02	341 610.00	13 685 796.02	9 012 265.17	105 289.55	9 117 554.72

Compte Administratif 2015	Opérations équipement globales	Crédits de paiement CP sur AP	Crédits de paiement hors AP
Crédits ouverts	13 685 796.02	13 344 186.02	341 610.00
Réalisations	9 117 554.72	9 012 265.17	105 289.55
Taux de réalisations	66.62 %	67.54 %	30.82 %
Restes engagés	960 795.42	733 011.98	227 783.44
Taux de réalisations sur restes	7.02 %	5.49 %	66.68 %
Taux Global (réalisations + reports)	73.64 %	73.03 %	97.50 %

Nous distinguerons les investissements réalisés sur autorisations de programme et crédits de paiement des autres réalisations.

Le tableau ci après récapitule la situation globale de l'ensemble des ap/cp ouverts au 31 décembre 2015. Les crédits de paiements ouverts en 2015 ont été de 13 344 186.02 euros, les crédits de paiements utilisés ont été à la hauteur de 9 012 265.17 euros avec un taux de réalisation de 67.54 %.

Intitulés de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP		
	Révision de l'exercice 2015	Total Cumulé 2015	Crédits de paiement ouverts 2015	Crédits de paiement réalisés 2015	Restes à financer
Dépenses	61 622 264.14	61 622 264.14	13 344 186.02	9 012 265.17	52 609 998.97
AMENAGEMENT PLACE BINDA ANRU 8-05	1 813 296.00	1 813 296.00	110 000.00	0.00	1 813 296.00
AMENAGEMENT PARC PAYSAGER ANRU 8-16	2 585 632.00	2 585 632.00	400 000.00	0.00	2 585 632.00
AMENAGEMENT PLACE DES SALINES ANRU 8-18	3 322 736.00	3 322 736.00	250 000.00	0.00	3 322 736.00
AMGNT PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY ANRU 8-06	4 416 342.00	4 416 342.00	80 000.00	0.00	4 416 342.00
AMENAGEMENT PLACE DES CANNES – VERSINI ANRU 8-07	2 004 401.00	2 004 401.00	100 000.00	0.00	2 004 401.00
PASSERELLE DES CANNES ANRU 08-29	676 142.00	676 142.00	11 609.00	0.00	676 142.00
ACQT ET DEMOL. BATIMENT KIRNOLIA ANRU 08-38	929 500.00	929 500.00	100 000.00	0.00	929 500.00
AMENAGEMENT MARCHÉ DES CANNES ANRU 09-05	340 000.00	340 000.00	5 000.00	0.00	340 000.00
REALISATION TROIS EXUTOIRES ANRU 8-24	6 097 126.32	6 097 126.32	6 097 126.32	5 868 651.61	228 474.71
BASSIN DE RETENTION DU FINOSELLO ANRU 8-25	1 374 234.00	1 374 234.00	1 000 000.00	654 588.24	719 645.76

Intitulés de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP		
	Révision de l'exercice 2015	Total Cumulé 2015	Crédits de paiement ouverts 2015	Crédits de paiement réalisés 2015	Restes à financer
BASSIN RETENTION ALZO DI LEVA I ANRU 8-26	5 218 297.00	5 218 297.00	280 000.00	43 497.58	5 174 799.42
RECONSTRUCTION SUR SITE ECOLE DES SALINES ANRU 9-03	6 681 079.10	6 681 079.10	957 679.98	34 516.60	6 646 562.50
MAISON DE QUARTIER DES CANNES ANRU 9-04	2 772 770.72	2 772 770.72	2 772 770.72	2 381 184.87	391 585.85
AMENAGEMENT AVENUE PERALDI ANRU 8-01	3 280 081.00	3 280 081.00	200 000.00	0.00	3 280 081.00
AMENAGEMENT AVENUE DES PRIMEVERES ANRU 8-02	3 336 664.00	3 336 664.00	190 000.00	0.00	3 336 664.00
AMENAGEMENT RUE ACHILLE PERETTI ANRU 8-04	1 358 610.00	1 358 610.00	110 000.00	0.00	1 358 610.00
AMENAGEMENT RUE DE MORO GIAFFERI ANRU 8-08	2 503 433.90	2 503 433.90	140 000.00	0.00	2 503 433.90
AMENAGEMENT RUE DES CANNES ANRU 8-09	5 230 258.41	5 230 258.41	30 000.00	29 826.27	5 200 432.14
AMENAGEMENT RUE FRANCOIS PIETRI ANRU 8-11	3 029 912.00	3 029 912.00	200 000.00	0.00	3 029 912.00
AMNGT RUE TRANSVERSALES SUD ANRU 8-12	2 591 976.69	2 591 976.69	150 000.00	0.00	2 591 976.69
AMNGT RUE TRANSVERSALES NORD ANRU 8-23	1 426 915.00	1 426 915.00	110 000.00	0.00	1 426 915.00
AMENAGEMENT CHEMIN DES ECOLIERS ANRU 8-15	632 857.00	632 857.00	50 000.00	0.00	632 857.00

Pour ce qui est des opérations non votées en autorisations de programmes, le montant des réalisations, essentiellement diverses études, s'établit à 105 289.55 € pour des crédits ouverts à hauteur de 341 610.00 € soit un taux de réalisation de 30.82 %.

II) Recettes d'investissement

Le financement de la section est assuré par :

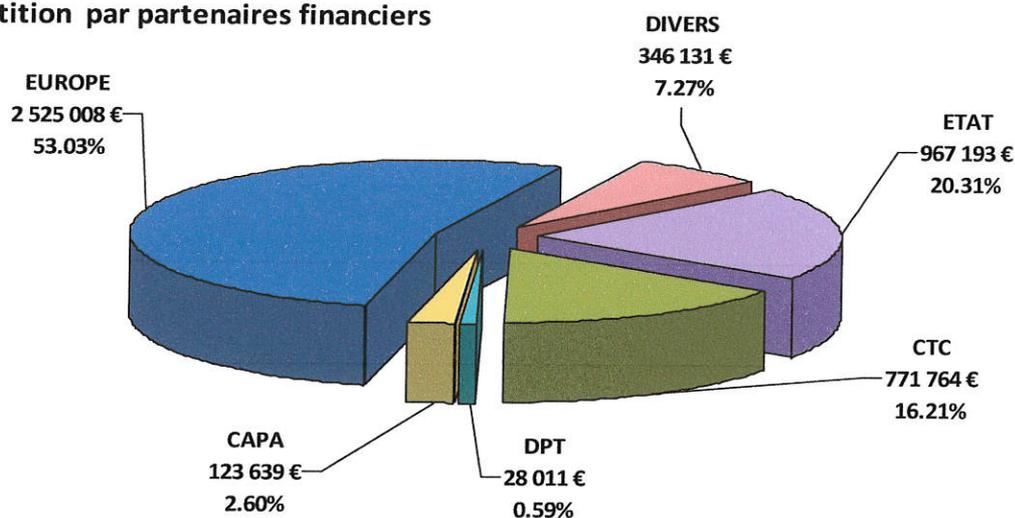
▫ Au chapitre 13 : 4 761 745.15 € ont été perçus au titre des subventions d'investissement allouées par les partenaires financiers sur l'exécution des programmes d'investissement. Le taux de réalisation est de 38.83 %.

CA 2015	TOTAL
prévisions	12 262 821.27
subventions reçues	4 761 745.15
% encaissements	38.83 %
restes à réaliser	4 220 501.79
% des restes à encaisser	34.42 %
% global	73.25 %

La répartition par tiers de nos subventions d'équipement est la suivante :

Partenaires	ETAT	CTC	DPT	CAPA	EUROPE	AUTRES
Prévisions	3 674 252.26	1 384 058.84	1 033 970.20	0.00	4 301 722.90	1 868 817.07
Encaissements	967 193.26	771 763.64	28 010.53	123 638.90	2 525 007.69	346 131.13
% des encaissements	26.32 %	55.76 %	2.71 %		58.70 %	18.52 %
Restes à réaliser	1 395 623.60	554 910.62	172 370.47	0.00	1 477 409.46	620 187.64
% des restes à réaliser	37.99 %	40.09 %	16.67 %		34.34 %	33.19 %
% global	64.31 %	95.85 %	19.38 %		93.04 %	51.71 %

Répartition par partenaires financiers



▫ Au chapitre 16: Afin de financer le programme d'investissement 2015 deux emprunts ont été mobilisés en 2015 :

➤ Un prêt de 1 422 000 € auprès de la CDC a été obtenu dans le cadre de l'enveloppe "Prêt Renouvellement Urbain" pour les investissements réalisés. S'agissant d'une enveloppe normée, les conditions financières sont imposées ; le prêt est souscrit pour une durée de vingt ans et l'indexation se fait sur le taux du Livret A + 0.6 %.

➤ Un prêt relais de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne sur une courte durée (3 ans au maximum). Le crédit relais est un emprunt à court terme et à caractère budgétaire destiné au préfinancement des investissements en anticipant les versements effectifs des fonds et subventions attendus. L'encaissement et le remboursement du prêt ont nécessairement lieu sur des exercices différents. Il s'agit d'un emprunt budgétaire relevant du régime juridique et comptable des emprunts, donc comptabilisés en classe 16.

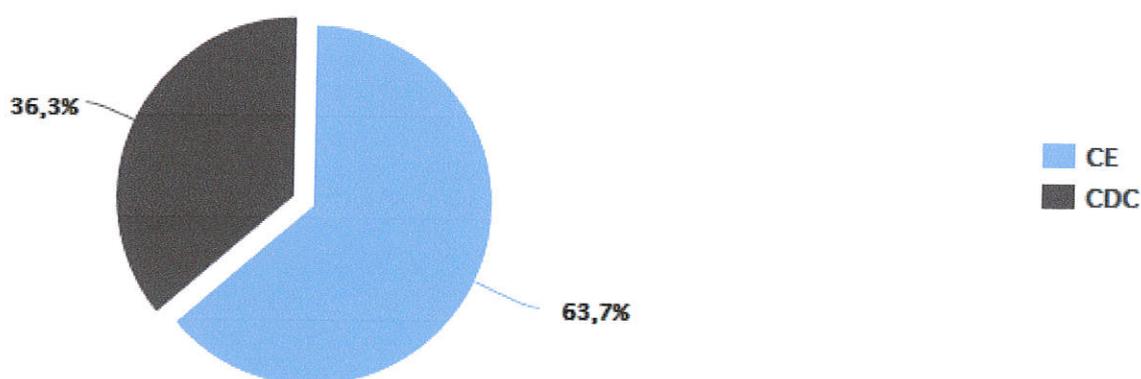
III) L'endettement

L'endettement au 31 décembre 2015 du budget annexe de l'ANRU est le suivant :

Le détail par établissements bancaires est le suivant :

Prêteur	Montant emprunté	Nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2015	% par établissement
 Caisse Epargne	2 500 000.00	1	2 500 000.00	63.74 %
 La Caisse des Dépôts	1 422 000.00	1	1 422 000.00	36.26 %
	3 922 000.00	2	3 922 000.00	100 %

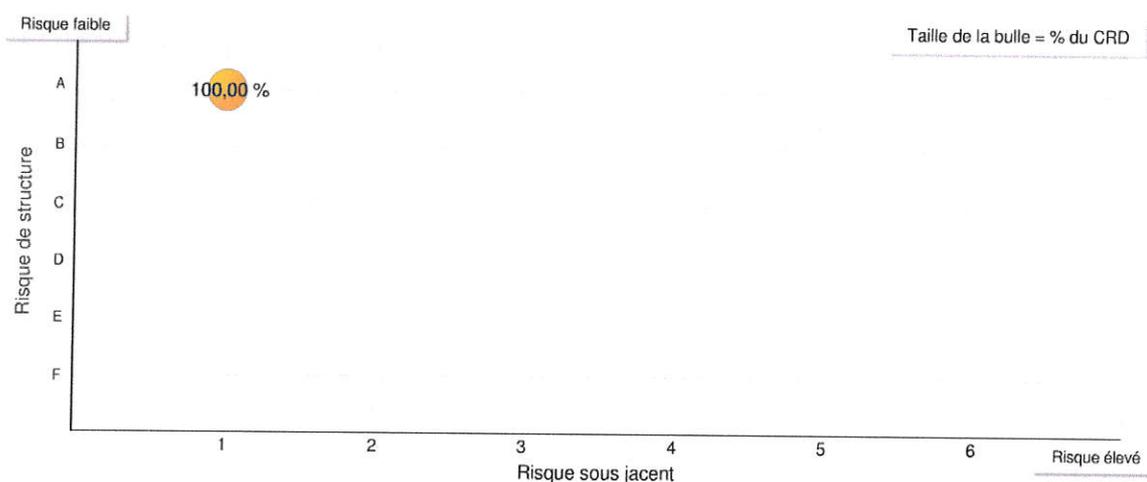
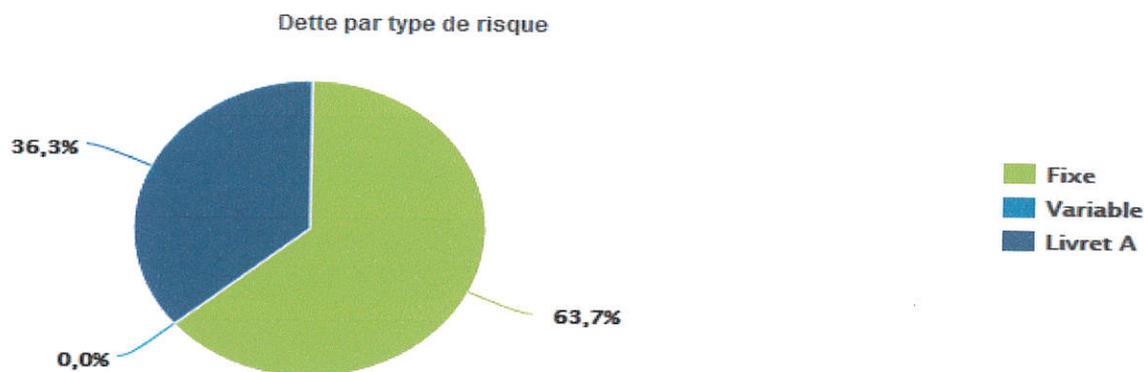
Dettes par prêteur



L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31/12/2015	Risque de taux	CBC
Caisse d'Epargne	2015	2 500 000.00 €	2.82	Taux fixe 1.6 %	2 500 000.00 €	Fixe	1A
Caisse des dépôts	2015	1 422 000.00 €	19.75	Livret A + 0.6 %	1 422 000.00 €	Fixe	1A
		3 922 000.00 €			3 922 000.00 €		

Il est à noter que le l'emprunt Caisse d'Epargne n'est pas un emprunt dit « classique ». Nous avons jugé opportun de préfinancer l'encaissement des subventions attendues. En effet le principe qui régit les versements des subventions aux collectivités repose sur la justification du paiement des travaux. Cette pratique est de nature à entrainer, pour les collectivités, des difficultés et des déséquilibres de trésorerie puisqu'il s'agit de préfinancer les subventions attendues. C'est pour ses raisons que nous avons décidé de recourir à un crédit relais de 2.5millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée maximale de trois années. Le remboursement anticipé du capital est possible à tout moment en partie ou en totalité sans frais supplémentaire.



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par le Receveur municipal ainsi que le compte administratif 2015 du budget annexe de l'ANRU.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;
Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, Député-maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le Compte Administratif 2015, Budget régie du port de plaisance, ci-annexé ainsi que le compte de gestion établi par le trésorier municipal, tous deux étant en concordance.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-20168143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2016

Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
Budget annexe de l'ANRU
par délégation

